



03062050

Réservé au Moniteur belge

 Déposé au greffe du tribunal de commerce
 de *Charleroi*
 le *26/03/03*

Réserve au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
 à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à formes commerciale n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés n°

☐ Registre des sociétés agricoles n°

 2 Dénomination de la société ou du groupement
 (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

AGRIPIERRE VENY

3 Forme juridique (en entier)

▷

S.C.S.

4 Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

Rue du Moulin à Vent 24
7160 Pleton

5 Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

A 20511

6 Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

7 Objet de l'acte

▷

Constitution
 Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
 annexes du Moniteur belge

 Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
 il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser,
 le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires,
 établies sur papier libre, tant en respectant des
 colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la
 disposition des intéressés au greffe des tribunaux de
 commerce

 D'un acte enregistré à Nivelles, un rôle, le 21 mai 2003, vol 39,
 folio, 74 case 9, reçu 31 €. Le receveur

L'an 2003, le 20 mai, entre les soussignés :

 Mme VENY Geneviève, rue des Batis 1 à 6141 Forchies-la-
 Marche, agissant en qualité de commanditée et gérante,
 et Mr DELTENRE Pierre, rue des Batis 1 à 6141 Forchies-la-
 Marche, agissant en qualité de commanditaire,

 Melle DELTENRE Céline, rue des Batis 1 à 6141 Forchies-la-
 Marche, agissant en qualité de commanditaire,

 a été formée une société en commandite simple sous la
 raison sociale "AGRIPIERRE VENY" aux conditions ci-dessous

 1- Gestion, Mme VENY Geneviève aura, seule, la gestion
 et la signature sociale pour tous les actes d'administration et
 de disposition.

 2- Objet social Entreprise agricole pour compte propre et de
 tiers, avec les services en amont et en aval de celle-ci.

 Grandeur minimum du caractère à respecter
 Direction Moniteur belge
 Rue de Louvain 40-42
 1000 Bruxelles

Numéro du cheque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'extrait d'acte comporte plus d'une page

- 3- Siège . Rue du Moulin à Vent 24 à 7160 Piéton
4- Durée . trente ans avec tacite reconduction éventuelle.
5- Apport et Capital social : VENY Genevive 3 800 €
DELTENRE Pierre 1 200 €
DELTENRE Céline . 1.200 €
soit capital social . 6.200 €

Ils seront versés au compte banque au fur et à mesure des besoins et à la demande du gérant dans les deux ans *au plus tard*

Les bénéfices seront partagés dans la proportion des apports, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale

6- Dissolution : facultativement demandée par la majorité du capital, dans le cas où les bénéfices n'atteindraient pas 1 000,00 € par an.

7- Décès : ne donnera pas lieu à dissolution. Les héritiers du défunt ne pourront apposer les scellés ou procéder à inventaire judiciaire, ni entraver d'aucune manière la marche de la société et ne réclamer que la part revenant à leur auteur selon le dernier bilan

8- Incapacité ou empêchement . le gérant pourra pourvoir à son remplacement temporaire ou définitif et déléguer à toute tierce personne un mandat d'administration, de gestion, ou de disposition sous seing privé.

9-Cession : les parts ne pourront être cédées à des tiers sans le consentement du gérant.

10- Bilan : au 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 2004, il sera dressé un bilan qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale qui se tiendra le 3ème Mardi de mai

Fait à Piéton en trois exemplaires, le 20 mai 2003

La gérante

VENY G